

Chambord ou de Saint-Jérôme, mais il est bien permis de faire des comparaisons, par exemple!

Monsieur l'Orateur, je proteste énergiquement contre les mesures discriminatoires dont Desbiens est victime, et je prie l'honorable ministre de reviser la décision qu'il a prise de priver cette municipalité du secours auquel elle a droit, au même titre que les municipalités voisines.

[Traduction]

**L'hon. B. S. Mackasey (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques du député en faveur d'une des municipalités de la province de Québec. J'ai été très heureux de l'entendre insister sur le fait qu'il n'insinuaient pas quelque malversation de la part du ministre, ni que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration favorisait une municipalité au détriment d'une autre. Le député s'est empressé de le souligner. Aussi il est évident que la décision rendue en faveur d'une municipalité plutôt qu'une autre a dû être fondée sur quelque autre critère qu'une forme quelconque de favoritisme politique.

Sans avoir les critères sous les yeux, je connais bien le programme de travaux d'hiver. Comme j'ai été échevin de la ville de Verdun, dans la province de Québec, je connais bien le rôle important que les projets de travaux d'hiver jouent dans certaines municipalités. Si la municipalité de Desbiens s'est vu refuser un tel projet, c'est sans doute pour une raison valable. Je ne pense pas que le député ait un argument bien valable s'il invoque le fait que certaines municipalités ont été autorisées à exécuter les travaux d'hiver auxquels elles n'avaient pas nécessairement droit. Le ministre applique généralement le même critère dans tous les cas.

Je signalerai demain au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration le cas de cette municipalité, en recommandant que sa demande soit révisée pour que nous puissions au moins donner au député la raison du refus. J'en parlerai au ministre, sinon demain, au plus tard lundi, et j'essaierai d'établir pourquoi on a refusé ce projet alors qu'on en acceptait d'autres analogues dans des municipalités avoisinantes.

● (10.20 p.m.)

L'ÉNERGIE—LE COLUMBIA—RUMEURS DE  
MAJORATION DES FRAIS

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, cet après-midi, en l'absence inévitable et compréhensible du secrétaire

d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), j'ai demandé à son secrétaire parlementaire si le gouvernement de la Colombie-Britannique avait informé le ministre des dépenses entraînées jusqu'ici par les travaux exécutés en vertu du traité du Columbia.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cette question pendant quelques minutes, car certains de mes commettants, de fermes partisans du parti libéral, m'ont demandé de la soulever, comme l'ont fait également certains partisans du parti conservateur et de mon propre parti. L'esprit de parti n'est donc pour rien dans mon intervention.

Récapitulons les faits. Le 13 avril 1962, le premier ministre (M. Pearson) a écrit au secrétaire du comité des ressources hydrauliques de la Chambre de commerce de Nakusp, M. Waterfield, la lettre suivante:

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 12 avril et je tiens à vous assurer qu'il importe de renégocier le traité du Columbia.

Je vous assure également qu'un nouveau gouvernement libéral tiendra compte de tous les intérêts de la Colombie-Britannique, en particulier de ceux du comité des ressources hydrauliques de la Chambre de commerce de Nakusp, avant de prendre une décision finale.

Cordialement à vous,

L. B. Pearson

Le premier ministre a chargé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de s'acquitter de cette tâche en son nom. Est-il besoin d'ajouter que le comité des ressources hydrauliques de la Chambre de commerce de Nakusp n'a jamais eu la visite du ministre; il l'a complètement oublié lors du voyage en aval du fleuve qu'il a fait au nom du premier ministre. Pour montrer à quel point on faisait confiance au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je rappelle aux députés qu'en 1965 le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), ministre du Travail à l'époque, déclarait ceci le jeudi 20 mai, lors d'une cérémonie à propos du traité du Columbia:

Nombreux sont ceux qui ont le mérite d'avoir contribué à une telle réalisation, mais un homme a sans doute fait plus que tout autre pour que le projet soit mis en œuvre: cet homme, c'est Paul Martin, qui a pris charge des négociations, alors que les gains appréciables acquis au cours des négociations précédentes semblaient menacés, et qui s'est mis à collaborer si étroitement avec le premier ministre Bennett, ses collègues et les délégués américains. C'est cette collaboration étroite, dans une ambiance remarquable de détermination et de bonne volonté, qui a abouti aux résultats magnifiques que nous célébrons ici aujourd'hui.

Apparemment, l'esprit de collaboration et la détermination dont a fait montre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ont pas